

Suzanne Schaer
2 ch. du Frêne
1004 Lausanne

RECOTMARDIE
C. H. S. T. C.
Place du Château 6
1014 Lausanne

Lausanne le 8.2.2016

Requête contre le plus scandaleux déni de Justice

Monsieur le Président,

Nous avons déposé en septembre 2011, une plainte pour tentative de meurtre sur la personne de mon ex-mari.

Vu la gravité des faits, cette affaire aurait dû être -poursuivie d'office. Mais il n'en a rien été.

La plainte concerne deux personnes. Une seule a été auditionnée, en l'absence de notre avocat, ce qui n'est déjà pas légal.

Lors de cette audition, elle a reconnu avoir fait boire mon ex-mari, c'est un aveu, car au vu de sa pathologie, il a obligatoirement étouffé. Voilà toute l'instruction.

Je n'ai pas compris pourquoi un expert a été délégué, il ne pouvait pas faire le travail du Procureur.

La plainte a été déposée pour des faits, que seul le Procureur peut éclaircir. Il n'est pas entré en matière dans ce sens. Trois petites heures auraient suffi pour les confondre et démontrer leur culpabilité.

C'est en vain, que pendant plus de quatre ans, nous avons demandé et insisté pour qu'elles soient interrogées

La plainte et le témoignage DVD de la victime n'ont jamais été pris en considération

Il serait temps que la loi soit appliquée.

art. 127 Code Pénal Suisse

art. 129 Mise en danger de la vie d'autrui

Pour arriver jusqu'au Tribunal Fédéral, cette affaire a été traitée par plusieurs Magistrats. Aucun ne s'est offusqué de l'absence des interrogatoires des suspects. Comment ont-ils pu rendre leur verdict et juger l'affaire en toute impartialité ?

Si les Magistrats ne sont plus en mesure d'assumer leurs fonctions, c'est que la Démocratie dérive dangereusement.

Par son verdict, la justice a officieusement validé la torture et laisse la porte grande ouverte à toutes les dérives. Les psychopathes les plus pervers, il y en a beaucoup, preuve en est " peuvent assouvir en toute quiétude et impunité leurs pulsions les plus sadiques.

Le Gouvernement voulait enrayer les maltraitances, mais au final il préfère sacrifier quelques vieux dont on ne sait plus que faire, plutôt que de ternir son image et celle de nos institutions.

J'espère, Monsieur le Président, que vous comprenez ma colère et mon écoeurément. Je ne connais pas votre pouvoir de manoeuvre, mais le déni de justice est si évident que je voudrais que cette affaire soit reprise à zéro, en bonne et due forme.

Je croyais que le devoir de la justice était de mettre hors d'état de nuire les criminels et non de les protéger.

En espérant que vous prendrez ma requête en considération, veuillez agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

S. Scher

annexes